



CDEN du 13 septembre 2018

Monsieur le Préfet, Monsieur le DASEN, M. le vice-président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

Nous tenons à remercier les services pour la qualité des documents et du dialogue pour le travail préparatoire de cette instance.

Notre propos dans cette déclaration commencera par des remarques générales concernant la rentrée avant d'entrer dans le vif du sujet de l'ordre du jour. En effet, il nous a semblé que la rentrée est le bon moment pour faire le point de sur nos questions et nous nous adressons en la matière plus au ministère dont vous êtes le représentant local qu'au DASEN du Tarn proprement dit.

Tout d'abord, cette rentrée est marquée par l'inquiétude, la lassitude et la tension qui montent chez les personnels.

Dans l'été, les collègues ont appris le changement des programmes de 3 disciplines pour les cycles 2, 3 et 4, seulement 2 ans après la grande réforme du collège, un tel fait ne donne pas un bon signal de cohérence pour les collègues, les familles et les élèves. Le retour de la répétition plutôt que la compréhension, le recomplexification du langage grammatical et d'autres éléments encore vont-ils vraiment dans le sens de l'école de demain ou annoncent-ils, dans la nostalgie actuelle d'un passé prétendument glorieux, d'un retour au vintage aussi dans l'Education Nationale ?

L'annonce l'année dernière de l'abaissement de la scolarisation obligatoire dès 3 ans pour la rentrée 2019 était une très bonne nouvelle, mais depuis, plus rien sur le sujet.

La création du système dérogatoire à la semaine de 4,5 jours a fait que ce qui aurait dû être une exception à la loi est presque devenu la règle. Le ministre de l'Education Nationale avait annoncé à grand renfort de communication la mise en place d'un « Plan Mercredi » pour la rentrée avec une forte ambition éducative. Qu'en est-il dans notre département ? La mise en place sporadique selon les communes d'un tel dispositif ne risque-t-elle pas de renforcer les inégalités entre les différents territoires ? Les problèmes liés au remplacement dans des écoles à rythmes différents ont-ils été résolus ?

Et nous reparlerons des dédoublements de CP-CE1 pour la situation tarnaise.

Dans le second degré, la rentrée est aussi assez contrastée.

Pour le collège, les deux temps forts de cette rentrée sont le dispositif « devoirs faits » et l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables.

Pour le dispositif, la mesure ne répond pas à la promesse. Dans les collèges, chaque élève a, au mieux, la proposition d'un ou deux créneaux horaires et le ministère cherche à recruter des jeunes en service civique pour effectuer ces heures. On est très loin du projet d'un dispositif d'accompagnement généralisé qui serait pleinement intégré au projet d'établissement. De nombreux collèges fonctionnent en utilisant les heures disponibles de remplaçants qui n'ont pas encore été appelés. Que se passera-t-il quand, au cours de l'année, ces moyens seront affectés ? Supprimera-t-on les heures du dispositif ? Quant à l'école élémentaire, en cette rentrée, il n'y a pas de dispositif *Devoirs faits*.

L'interdiction des téléphones portables, annoncée à grand renfort de communication, n'a pas été encadrée dans les établissements où pour la rentrée, les équipes ont dû se débrouiller avec le texte cadre sans aucune précision pratique sur l'application de la mesure.

Pour la réforme du baccalauréat et de l'enseignement au lycée général et technologique, certes les grandes lignes sont arrêtées : nombre et noms des spécialités, leurs types d'épreuves et les coefficients. Il reste cependant à déterminer tous les contenus d'enseignement dans les deux mois qui arrivent afin que les élèves de seconde et leurs familles aient rapidement de la visibilité sur les spécialités qu'ils devront choisir. L'ampleur de la tâche face au temps imparti ne peut que susciter des inquiétudes.

Les grandes orientations de la transformation de la voie professionnelle ont été données : de la co-intervention en enseignement général, la classe de seconde organisée en grande famille de métiers, le CAP en 1, 2 ou 3 ans, la réduction et la modification du bac professionnel gestion-administration. La mise en œuvre complète est plus progressive que pour le bac général et technologique mais les premières évolutions sont bien pour la rentrée 2019. Il est donc urgent de travailler sur les grilles horaires et les moyens complémentaires pour la voie professionnelle qui a trop souvent servi de gisement d'économies.

Pour la formation initiale des enseignants, on réinterroge encore la place du concours et les Espé. La formation initiale est un sujet essentiel pour l'avenir de l'École et l'attractivité du métier mais depuis le temps que les pouvoirs politiques successifs ont déplacé les bornes du concours et les lieux de formation, il serait temps de finir par convenir que, surtout, il faut du temps pour devenir enseignant. Il faut se donner les moyens de la préprofessionnalisation et de l'entrée progressive dans le métier. Le SE-Unsa plaidera pour des évolutions qui permettent d'assurer une formation qualitative de nos nouveaux collègues.

La formation continue est un enjeu crucial pour la réussite des élèves comme pour la satisfaction au travail des personnels. Si, selon le Premier ministre, elle ne doit pas aboutir à réduire le nombre d'heures d'enseignements des élèves, pour le SE-Unsa elle ne doit pas non plus conduire à être reportée sur les vacances scolaires.

Au SE-Unsa, nous voulons rappeler que les enseignants travaillent déjà plus que le temps de travail réglementaire des fonctionnaires (1607 heures) selon les études disponibles. Le temps des vacances scolaires est aussi un temps de préparation, de recherche et de correction. S'il faut renforcer la formation continue, il faut le faire en articulant ces temps avec des temps de stages pour les étudiants futurs enseignants et stagiaires qui prendraient alors les classes des titulaires en formation.

Le gouvernement fait glisser les évaluations de CP, CE1, 6e et seconde de la fonction d'outil pédagogique à la fonction d'évaluation des politiques publiques. Ce n'est pas du tout la même chose. Il annonce également la création d'une nouvelle instance d'évaluation par voie législative.

Depuis l'arrivée de la majorité En marche au pouvoir, il est sans cesse question d'évaluation. C'est la marque du pragmatisme. C'est le leurre du pilotage par les résultats, des résultats qui sont globaux et forcément partiels où on évalue ce que l'on veut mais surtout ce qu'on sait évaluer, sans les acteurs. Il y a déjà beaucoup d'évaluations et d'organismes d'évaluation avec la Depp, le Cnesco et les évaluations internationales.

Ce n'est pas du manque d'évaluations dont notre École souffre mais bien davantage de confiance des acteurs en ces évaluations, de retour vers les équipes et d'accompagnement dans l'élaboration et la conduite de projets adaptés aux besoins de leurs élèves.

Si on prend à titre d'exemple les évaluations CP qui seront très rapidement proposées aux élèves, il apparaît rapidement à la simple lecture des documents qu'elles sont inadaptées aux élèves de CP et méconnaissent la réalité du terrain. A titre d'exemple, le choix, pour des élèves qui ne sont pas encore supposés savoir lire, ou très peu, d'une police d'écriture où le i majuscule se confond avec le l minuscule, dans un exercice où la consigne est d'identifier les majuscules, montre bien l'écart qu'il peut y avoir entre les pratiques des enseignants, habitués à gérer ce type de difficultés, qui les anticipent pour ne pas mettre leurs élèves dans la difficulté et les commandes ministérielles qui cherchent une globalisation et qui, par leur impréparation, ne seront pas comprises par les élèves. Et les élèves se tromperont. Et on entendra ensuite des commentaires alarmistes affirmant que les enfants en CP ont échoué aux tests de début d'année avec toute la stigmatisation conséquente pour les enseignants.

En CE1, un texte cite « le sommeil paradoxal », la « glande pinéale » ou encore « la mélatonine ». A titre personnel, j'avoue mon ignorance en matière de biologie du corps humain, ma formation classique en latin et grec m'a vite permis de comprendre qu'elle était en forme de pignon ou de pomme de pin, mais j'ai dû vérifier ce qu'était la glande pinéale, et je ne doute pas que vous le sachiez déjà, mais je précise pour ceux qui seraient comme moi qu'elle se situe entre les 2 thalami et produit, entre autres, la mélatonine. Je ne doute absolument pas non plus que tous nos élèves de CE1 maîtrisent la géographie cérébrale et savent que le cerveau n'est pas un tout ressemblant juste à des cerneaux de noix. Ils n'auront donc aucun problème pour comprendre le texte.

Mais puisque la tendance actuelle n'est pas la recherche du sens mais celle du déchiffrement, il n'y a rien de perturbant à cet exercice de lecture. On pourrait même imaginer une lecture d'un texte en langue étrangère, en polonais par exemple, puisque peu importe le sens.

Plus sérieusement, quel traitement, quelle analyse seront faits à l'issue de ces évaluations ? Quelle diffusion dans le grand public ou pas ? Quelle fuite involontaire dans les médias ? Et surtout, aura-t-on le temps de remédiation nécessaire aux constats ? puisque sans remédiation, l'évaluation a une portée limitée.

Pour ce qui est de l'ordre du jour de cette instance, les ouvertures conditionnelles annoncées pour la rentrée dessinent plutôt une tendance favorable aux écoles de campagne.

Dans le Tarn comme ailleurs, la mesure phare du quinquennat est le dédoublement des CP/CE1 en REP. Le président la cite inlassablement. C'est manifestement le seul exemple du « protéger » dans sa politique « libérer et protéger ». Indéniablement et sans surprise cette mesure est vécue positivement par les élèves et les enseignants qui sont dans ces classes, mais notre préoccupation est celle de la poursuite du déploiement de cette mesure encore l'année prochaine en REP alors que le budget s'annonce contraint. Par ailleurs, cette mesure qui semblait généreuse se transforme en piège pour les écoles. En effet, si on entre les CP dédoublés à 12 dans le calcul du nombre d'élèves par classe, toutes les écoles REP sont très largement en dessous du seuil, mais les classes des autres niveaux peuvent être bien au-dessus, on sacrifie donc le cycle 3. Il faut sortir les CP dédoublés des calculs car ils jouent le rôle d'un leurre. Votre prédécesseur, Mme Vincent, avait évoqué cette possibilité.

Qui plus est, on dédouble dans les REP mais les seuils d'ouverture sont trop élevés dans les écoles non REP pour assurer un enseignement de la qualité que requiert l'avenir de la nation. 28 élèves par classe c'est trop.

La situation d'une école CAPE pas classée REP est l'illustration de l'incohérence de cette mesure. Le quartier de Cantepau est selon le classement INSEE le 5^{ème} plus pauvre de France, et son école, concernée ce jour par une ouverture conditionnelle, en est pleinement touchée. Si elle était classée comme il se doit, une ouverture liée au dédoublement de ses CE1 aurait été actée en février. C'est une des raisons pour lesquelles la Directrice Académique avait souhaité, par ce geste fort, proposer une ouverture conditionnelle. Une poignée d'élèves manque à l'appel, il nous paraît capital de pouvoir ouvrir malgré tout, pour ces élèves qui méritent de travailler en effectif plus réduit, d'autant que 25 élèves de plus se profilent à l'horizon dans un an, actant de fait une ouverture définitive dès février prochain. Quel signal donne-t-on pour l'égalité des chances dans notre département ?

Ces élèves ne doivent pas être les abandonnés de la république parce qu'il manque une ligne de classement à leur école et parce que le collège de secteur bénéficie d'une mixité plus favorable.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.